

Enfant illégitime ou « naturel »

Par **sanit**, le **23/12/2009** à **14:48**

Bonjour,

voici mon histoire...il y a 7 ans, étant célibataire, j'ai eu une aventure avec une femme avec qui j'ai été pendant près de 2 mois. À la suite de notre histoire, elle est tombé enceinte. Nous avons donc commencé les démarches pour vivre ensemble mais tout d'un coup elle se retire en disant qu'elle a perdu le bébé et qu'elle ne voulait plus rien savoir de moi. Respectant son désir, tout en ayant un doute je l'ai laissé partir. Mais voilà que cette semaine j'apprends que finalement elle a eu un enfant quelques temps après notre rupture. Ne me jugé pas mais je ne veux rien savoir d'elle dans ma vie. Je sais qu'elle me cherche mais ne me trouve pas...question de temps avant qu'elle cogne à ma porte...mais quel sont mes droits?? Est-il trop tard pour elle? Si la paternité n'a pas été reconnu, va-t-elle m'obligé de faire un test de paternité? Ou si la paternité est reconnu, que se passe t'il? En passant je suis au Québec et elle en Ontario...(Canada) Je sais pas si c'est l'endroit où poser cette question mais j'essai et si vous avez des réponse ça m'aiderais à me préparer un peu avant. Merci

Par **Yn**, le **23/12/2009** à **15:24**

Bonjour,

Nous sommes certes sur un site de droit francophone, mais qui traite majoritairement de droit français, mieux vaut orienter vos recherches ailleurs (avocat ou site canadien).

Je ne dis pas que personne n'est au fait de la législation canadienne ici, mais cela m'étonnerait. wink